

FENOSORB™

Décontaminant des moûts et des vins nouveaux (encore en fermentation).

Charbon actif poudre pour usage agro-alimentaire. Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe, dans le cadre de l'emploi réglementé en œnologie. Conforme au Règlement (UE) 2019/934 et au Food Chemical Codex.

SPÉCIFICITÉS ET PROPRIÉTÉS ŒNOLOGIQUES

FENOSORB™ est un charbon œnologique activé d'origine végétale, doté d'une porosité spécifique lui conférant une forte capacité d'adsorption sélective de composés responsables de défauts aromatiques tels que la géosmine et l'octénone, tout en préservant la couleur.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect poudre

Couleur noire

ANALYSES CHIMIQUES

Humidité (%) < 20

Cendres (%) < 10

PROTOCOLE D'UTILISATION

MISE EN ŒUVRE

- Dissoudre FENOSORB™ dans 10 fois son poids d'eau.
- Incorporer à la cuve et homogénéiser lors d'un remontage ou d'un brassage prolongé. Il est recommandé de faire un nouveau remontage 5 à 8 heures plus tard.
- Après 48 heures, soutirer pour éliminer le charbon. Ne pas laisser FENOSORB™ en contact trop longtemps afin d'éviter le relargage des composants adsorbés.
- Après soutirage il est conseillé de faire soit un collage avec VEGECOLL® associé à du SILIGEL® soit une filtration sur terre afin d'assurer une élimination efficace du charbon.

Remarque pratique : un traitement en deuxième partie de fermentation alcoolique est toujours plus satisfaisant.

DOSE D'EMPLOI

- 20 - 70 g/hL

Des essais préliminaires en laboratoire sont recommandés afin de déterminer le dosage approprié.

Dose limite légale (réglementation UE) : 100 g/hL.

Consulter votre œnologue.

Aspect Réglementaire : L'utilisation des charbons activés en œnologie ne nécessite plus d'autorisation préalable à l'utilisation mais reste soumise à une réglementation. Se référer aux dispositions administratives en vigueur.

RECOMMANDATION DE CONSERVATION

- Conserver hors sol dans l'emballage d'origine non ouvert à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.
- DLUO : 4 ans.
- Ne pas utiliser d'emballage entamé.

CONDITIONNEMENT

- Poche de 2,5 kg - carton de 10 kg.
- Sac de 20 kg.

